


PLAN DE PROTECTION POUR LES MANIFESTATIONS PUBLIQUES												
	AUDITION	CONCERT										
Responsable de la manifestation	Le professeur Remarque : Le professeur responsable doit évaluer le nombre de participants. Si nécessaire, scinder l'audition en deux.	Le régisseur M. Mario Gomez-Moreno 078 872 05 90 mario.gomez-moreno@cmg.ch M. Corentin Clément 078 657 75 25 corentin.clement@cmg.ch										
Responsable de la mise en place du plan de protection	Nicolas Tosio 078 853 83 01 nicolas.tosio@cmg.ch											
Limitation	<table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="text-align: right; padding-right: 20px;">Salle de concert Robert-Dunand</td> <td>80 personnes maximum</td> </tr> <tr> <td style="text-align: right; padding-right: 20px;">Salle 202, rue du Stand</td> <td>45 personnes maximum</td> </tr> <tr> <td style="text-align: right; padding-right: 20px;">Salle 10 à Meyrin</td> <td>50 personnes maximum</td> </tr> <tr> <td style="text-align: right; padding-right: 20px;">Salle de théâtre à Diorama</td> <td>50 personnes maximum</td> </tr> <tr> <td style="text-align: right; padding-right: 20px;">Autres salles extérieures</td> <td>100 personnes maximum</td> </tr> </table> <p style="color: red; margin-top: 10px;">Les manifestations ne sont pas autorisées dans les salles mises à disposition par :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le Service des écoles (Allières, Cayla, Contamines, Cropettes, Grottes, Le Corbusier), <ul style="list-style-type: none"> • L'Office des bâtiments (ECG Jean-Piaget, CO Montbrillant). 		Salle de concert Robert-Dunand	80 personnes maximum	Salle 202, rue du Stand	45 personnes maximum	Salle 10 à Meyrin	50 personnes maximum	Salle de théâtre à Diorama	50 personnes maximum	Autres salles extérieures	100 personnes maximum
Salle de concert Robert-Dunand	80 personnes maximum											
Salle 202, rue du Stand	45 personnes maximum											
Salle 10 à Meyrin	50 personnes maximum											
Salle de théâtre à Diorama	50 personnes maximum											
Autres salles extérieures	100 personnes maximum											
												
Collecte des coordonnées	Non, excepté pour la salle de théâtre à Diorama (sur réservation)											
Port du masque	<table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="text-align: right; padding-right: 20px;">Public</td> <td>Obligatoire dès l'âge de 12 ans</td> </tr> <tr> <td style="text-align: right; padding-right: 20px;">Sur scène</td> <td> Les personnes doivent garder une distance de 1,5 mètre au minimum entre eux, excepté les moins de 16 ans. Pour les musiciens jouant d'un instrument à vents et les chanteurs, la distance est fixée à 2 mètres. Si les distances ne peuvent être respectées, le masque est obligatoire. </td> </tr> </table>		Public	Obligatoire dès l'âge de 12 ans	Sur scène	Les personnes doivent garder une distance de 1,5 mètre au minimum entre eux, excepté les moins de 16 ans. Pour les musiciens jouant d'un instrument à vents et les chanteurs, la distance est fixée à 2 mètres. Si les distances ne peuvent être respectées, le masque est obligatoire.						
Public	Obligatoire dès l'âge de 12 ans											
Sur scène	Les personnes doivent garder une distance de 1,5 mètre au minimum entre eux, excepté les moins de 16 ans. Pour les musiciens jouant d'un instrument à vents et les chanteurs, la distance est fixée à 2 mètres. Si les distances ne peuvent être respectées, le masque est obligatoire.											
Gel hydroalcoolique	Mettre à disposition à l'entrée de la manifestation											

Lutter contre la propagation du Covid-19 est l'affaire de tous. Il en va ainsi de la responsabilité de chacun de faire preuve de solidarité et de respecter les mesures décrites ci-dessus.

Genève, le 1^{er} octobre 2020.